

OBJET : PROCHAINES MODIFICATIONS APPORTÉES A LA STRUCTURE DE L'AIP RUN – VERSION ACTUALISÉE.

CETTE AIC ANNULE ET REMPLACE L'AIC A 09/19

La présente AIC a pour objectif d'annoncer aux usagers de l'espace aérien les prochaines modifications apportées à la structure de l'AIP RUN et à la présentation des renseignements aéronautiques qui y figurent.

Ces modifications de structure s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la présentation des informations aéronautiques dans les AIP et de mise en conformité à l'Annexe 15 de l'OACI relative aux services d'information aéronautique, notamment son appendice 1, et font suite aux modifications mises en vigueur le 29 mars 2018, le 28 mars 2019 et le 16 juillet 2020.

1 – MODIFICATIONS PUBLIÉES AU BMJ 10/2020

- La carte ENR 1.2 REUNION ITINERAIRE VFR sera déplacée en sous-section ENR 3.5 « Autres routes »
- La sous-section ENR 4.3 sera renommée « Système mondial de navigation par satellite », son précédent contenu sera déplacé en ENR 4.4 « Indicatifs codés des points significatifs ».
- Le précédent contenu de la sous-section ENR 4.4 « Feux aéronautiques au sol en route et feux maritimes » sera déplacé en sous-section ENR 4.5.1.
- La sous-section ENR 4.4 « Indicatifs codés des points significatifs » inclura les points significatifs à 5 lettres publiés précédemment en ENR 4.3.
- La sous-section ENR 4.5 « Feux aéronautiques au sol en route et feux maritimes » sera créée et inclura les sous parties suivantes issues de la sous-section ENR 4.4 :

ENR 4.5.1 – « Feux aéronautiques au sol en route et feux maritimes ». Cette sous-partie contiendra les textes relatifs aux différents feux ;

ENR 4.5.2 – « Feux aéronautiques au sol en route » ;

ENR 4.5.3 – « Feux maritimes ».

- La sous-section AD 3.1 actuelle sera déplacée en AD 1.3.2.
- La sous-section AD 3 contiendra les hélistations hors de l'emprise d'un aérodrome

2 – MODIFICATIONS A PLANIFIER A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENDEMENT AUX PANS-AIM (DOCUMENT 10066 DE L'OACI) A VENIR

- L'ENR 3.1 « Routes ATS inférieures » deviendra « Routes en navigation conventionnelle ».
- L'ENR 3.2 « Routes ATS supérieures » deviendra « Routes en navigation de surface ».
- Les sous sections ENR 3.4 et ENR 3.5 seront déplacées en ENR 3.3 « Autres routes ».
- Les sous-sections ENR 3.4 et ENR 3.5 seront supprimées.

3 – MODIFICATIONS NON PLANIFIÉES

D'autres modifications liées aux contenus de certains items de la sous-section AD 2 seront publiées, et comprendront entre autres :

- Une harmonisation de publication de la déclinaison magnétique sur les aérodromes (AD 2.5) avec la sous-section AD 1.3.1.
- Une harmonisation de publication des horaires des stations météorologiques (AD 2.3 / AD 2.11).
- Une modification de publication des coordonnées du gestionnaire de l'AD (AD 2.2).
- Un déplacement des horaires RFFS actuellement en AD 2.6 vers AD 2.3.
- Un complément aux tableaux AD 2.12 « Caractéristiques des pistes » pour inclure les aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA).

La publication de ces modifications pourra être étalée sur plusieurs amendements.